

<p style="text-align:center">REGLEMENT FOOTBALL SENIORS TOURNOI DE SIXTE</p>

ARTICLE 1 :

Les épreuves sont ouvertes :

- a) aux personnes justifiant de la qualité d'agent en activité au jour de la compétition (C.D.I, C.D.D., contrats de qualification etc...) ou de retraité du Crédit Agricole et de ses filiales.
- b) Par dérogation et dans la limite de 2 personnes par équipe aux conjoints, concubins et enfants à charge (âgés de 18 à 25 ans inclus au jour de la compétition)
- c) Dans le cadre des épreuves individuelles, seules les personnes désignées dans l'alinéa A peuvent être déclarées « Champion de France CREDIT AGRICOLE ».
- d) Sont considérés comme Vétérans tous joueurs ayant 35 ans dans l'année de la compétition

ARTICLE 2 :

Tout participant à une compétition organisée par l'ANSCAM doit être en possession d'un pas'sport bleu. Celui-ci doit être signé par le Titulaire et la Direction de son entité. Il doit être validé par l'ANSCAM.

Tout enregistrement sur le bulletin d'inscription envoyé à l'ANSCAM ne comportant pas le numéro de pas'sport sera considéré comme caduc.

Il appartient au Responsables des Sports de procéder à ces vérifications avant envoi.

ARTICLE 3 :

Tout participant non licencié, à titre fédéral, doit être en possession d'un certificat médical l'autorisant à pratiquer la discipline concernée datant de moins de trois mois.

ARTICLE 4 :

Les rencontres se dérouleront sur des terrains homologués par la FFF.

Les matches se jouent sur un ½ terrain.

Le point de penalty est situé à 10 mètres de la ligne de but, à la limite de la surface de réparation.

Tous les coups francs sont des coups francs directs.

Les joueurs de l'équipe adverse doivent se tenir à 6 mètres du ballon au moment de la remise en jeu.

La remise en jeu depuis la touche s'effectuera à la main.

Toute faute commise dans la surface de réparation donnera lieu à un penalty.

La règle du « hors jeu » n'est pas appliquée.

Un joueur exclu par l'arbitre lors d'un match sera automatiquement suspendu pour le match suivant.

Les remplacements sont illimités pendant les matches.

ARTICLE 5 :

Les frais de déplacement (voyage, séjour), ainsi que les frais d'organisation sont à la charge des participants.

ARTICLE 6 :

Tout litige (règlement - organisation) survenant lors de la compétition est examiné par les responsables nationaux avec la direction de l'ANSCAM.

ARTICLE 7 :

COMPOSITION DES EQUIPES :

Chaque équipe est composée de 6 joueurs et de 4 remplaçants soit un total de 10 joueurs.

Tous les joueurs présents sur la feuille de match peuvent entrer et sortir à volonté suivant consignes d'arbitrage.

Tout joueur expulsé en cours de match ne pourra ni reprendre sa place, ni être remplacé.

Dès que la compétition a débuté un joueur inscrit dans une équipe ne peut en aucun cas jouer dans une autre équipe.

ARTICLE 8 :

DEROULEMENT DES COMPETITIONS SENIORS

Suivant le nombre d'équipes engagées, elles seront réparties par tirage au sort en groupe de 3, 4 ou 5 équipes.

Deux équipes d'une même C.R ou filiale ne pourront se trouver dans un même groupe.

Les quatre premières équipes de l'année précédente seront classées tête de série.

Toutes les équipes se rencontreront au sein de leur groupe.

Toutes les équipes sont qualifiées et joueront la phase finale ou la consolante en fonction de leur classement.

Durée des matchs (temps effectif) une période de 15 à 20 minutes sans mi-temps, définie auparavant.

1° - Le classement dans les groupes est déterminé par les critères suivants :

le nombre de points :

- une victoire	4 points
- match nul	2 points
- une défaite	1 point
- forfait	0 point

En cas d'égalité :

. différence de buts goal avérage particulier

En cas d'égalité

. différence de buts, goal average général

En cas d'égalité

. le nombre de buts marqués

En cas d'égalité
. un tirage au sort.

ARTICLE 9 :

ARBITRAGE

Les rencontres seront dirigées par un arbitre officiel. Chaque Caisse Régionale ou filiale devra fournir un arbitre de touche.

A la convocation des équipes au début du tournoi, chaque Caisse Régionale ou filiale doit remettre un formulaire d'inscription dûment rempli pour chacune des équipes engagées, accompagné des licences pas'sport.

ARTICLE 10 :

RECOMPENSES :

PAR TOURNOI

Les 3 premiers sont récompensés

1 coupe du fair-play

Un challenge remis en jeu chaque année et conservé par le lauréat si gagné

3 années consécutives.

ARTICLE 11 :

SANCTIONS

2 avertissements consécutifs = 1 match avec sursis

3 avertissements consécutifs = 2 matches de suspension ferme.

Expulsion = 1 à 3 matches de suspension ferme (en fonction du rapport d'arbitrage)

La découverte de toute tricherie ou falsification de licences PAS'SPORT entraînera systématiquement l'exclusion de l'équipe concernée, pour la durée du tournoi.

ARTICLE 12 :

La participation aux épreuves implique l'acceptation des dispositions ci-dessus et le respect des règlements sportifs sans aucune réserve.